

Paysage éducatif à Grand-Vennes 2015 -2018

Règlement de l'appel à projets

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le concept de « paysage éducatif » évoque (implique) la construction de réseaux participatifs avec l'ensemble des acteurs, formels ou informels, intervenant dans l'éducation des jeunes. Ainsi, notre programme « Paysage éducatif à Grand-Vennes » vise à obtenir une meilleure intégration scolaire, sociale et, par la suite, professionnelle des jeunes du quartier, à travers le développement de l'ensemble de leurs compétences.

Le principal groupe cible du programme est donc celui des jeunes qui fréquentent le cycle secondaire de l'établissement scolaire d'Isabelle-de-Montolieu.

Les projets qui seront soutenus dans ce cadre doivent répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Renforcer les adolescent-e-s dans leur projet professionnel pendant l'école et favoriser leur insertion professionnelle.
- Renforcer le lien social et la fréquence des échanges entre acteurs du quartier.
- Renforcer l'esprit citoyen et le « bien vivre ensemble » de façon à baisser les incivilités et la désaffiliation sociale.
- Renforcer les compétences relationnelles et émotionnelles des jeunes (et des habitants).
- Améliorer l'offre parascolaire.
- Améliorer la capacité de repérage précoce et d'intervention auprès de jeunes en difficultés : augmentation du taux de réussite en réduisant le redoublement et le décrochage scolaire.

QUI PEUT DEPOSER UNE DEMANDE ET POUR QUEL TYPE DE PROJET ?

L'appel à projets est ouvert aux institutions, aux associations et, en particulier, aux acteurs individuels et collectifs du quartier de Grand-Vennes.

La jeunesse du quartier est au centre des projets, elle doit être activement impliquée dans le projet de par sa participation ou constituer la cible prioritaire des actions.

Les projets se déploient dans les domaines de la famille, de l'école et/ou de l'espace social ainsi que dans d'autres contextes spécifiques ou transversaux (sport, migration, etc.) en lien avec la vie des jeunes.

Il peut s'agir de projets existants ou nouveaux.

A la fin du document, vous trouverez un tableau avec les domaines d'intervention possibles et les résultats escomptés



SUR QUELS CRITERES SONT CHOISIS LES PROJETS RETENUS ?

Dossier :

Seuls les dossiers, dûment complétés, datés et signés, comprenant le formulaire de demande (grille de présentation des projets), un budget et un calendrier, seront pris en compte.

Groupe cible :

Le groupe cible est constitué, dans le sens large, par les jeunes du quartier de Grand-Vennes. Mais, comme mentionné auparavant, la principale cible est celle des jeunes de 12 à 16 ans habitant le quartier ou fréquentant l'établissement scolaire d'Isabelle-de-Montolieu.

Budget/moyens :

Le budget est réaliste et équilibré. Les ressources humaines sont suffisantes et compétentes pour la réalisation du projet. Les partenaires et les groupes cibles sont impliqués dans la planification du projet et sa réalisation. Les objectifs du projet et ses méthodes sont réalisables.

Rayon d'action :

Le projet se déroule uniquement sur le territoire communal et prioritairement dans le quartier de Grand-Vennes. Le quartier est ici à interpréter dans son sens large comme l'un des espaces habités de la ville et non pas comme une unité administrative rigoureusement délimitée.

D'autres critères seront pris en compte, notamment :

- La valeur participative :
les jeunes sont actifs (donnent leur avis, expérimentent, sont porteurs du projet, etc.), ils sont intégrés dans l'élaboration et la réalisation du projet.
- Les objectifs et effets attendus :
le projet vise des objectifs concrets, clairement formulés. Les objectifs du projet sont conçus pour déboucher sur des résultats vérifiables. Le projet vise à modifier des comportements, à provoquer des changements efficaces à long terme.
- Le potentiel de développement ou de pérennité de l'action après la campagne (impact à long terme).
- Le potentiel de transfert (reproductibilité) : le projet peut être mis en œuvre sur d'autres sites et est facilement adaptable.
- Le caractère novateur par rapport à la thématique et au public cible visé.

COMITE DE SELECTION

Le Comité de pilotage (COPIL) du *paysage éducatif* choisit les projets entrant dans la campagne et décide des modalités à respecter pour le dépôt des projets. Il est composé de M. Oscar Tosato, Conseiller municipal, Mme Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs (SJL), M. Philippe Martinet, chef du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S), M. Marc Favez, adjoint au chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et Mme Virginie Huguet, cheffe de projet *paysage éducatif* (SJL).



CONTRIBUTION DE LA VILLE DE LAUSANNE

Le soutien financier aux projets se monte au maximum à 70% du coût total du projet, avec un plafond de financement à CHF 5'000.-. Le coût total du projet peut inclure des prestations en nature.

DEVOIRS DES SOUMISSIONNAIRES DE PROJET

Par leur signature, les requérant-e-s se déclarent prêt-e-s à collaborer avec la Ville de Lausanne dans le cadre du projet paysage éducatif de Grand-Vennes.

Ils/elles s'engagent à fournir les documents et informations demandées (par ex. rapport final et décompte final et le cas échéant, des informations complémentaires).

Les requérant-e-s s'engagent à utiliser le logo et acceptent que la Ville publie sur son site internet les données relatives au projet.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le formulaire de demande, ainsi que ses annexes, sont envoyés par

- courriel : paysage.educatif@lausanne.ch
- courrier postal à l'adresse :

Ville de Lausanne
Paysage éducatif
Mme Virginie Huguet
Service de la jeunesse et des loisirs
Place Chauderon 9 – CP 5032
1002 Lausanne

DEPOT DES DOSSIERS ET DATES DE DECISION DU COPIL

Les projets pourront être déposés à toute date entre le 25 septembre 2015 et fin septembre 2018.

Le Comité de pilotage se réunira pour examiner les demandes et décider du soutien financier quatre fois par année, soit une fois par saison.

Le COPIL peut solliciter des informations complémentaires au projet.

Les réponses seront communiquées dans un délai de deux semaines après décision.

CONTACT

Virginie Huguet
Cheffe de projet
Service de la jeunesse et des loisirs
Place Chauderon 9 – CP 5032, 1002 Lausanne
virginie.huguet@lausanne.ch
021 315 68 67
Lundi-Mardi-Jeudi

La Ville de Lausanne se réserve le droit de compléter, modifier ou supprimer le présent règlement.



DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES ET LES RESULTATS ESCOMPTES

Vision Objectifs à long terme du changement entrepris	<ul style="list-style-type: none">• Construire une meilleure intégration scolaire, sociale et, par la suite, professionnelle des enfants et adolescents à travers le développement de l'ensemble de leurs compétences.• Construire des réseaux participatifs avec l'ensemble des acteurs, formels ou informels, intervenant dans l'éducation des jeunes.• Améliorer le nombre de jeunes trouvant une solution de formation directement à la fin de la scolarité obligatoire.• Prévention de la désaffiliation sociale, des actes d'incivilité et promotion du vivre ensemble.
Résultats visés (outcome)	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les adolescent-e-s dans leur projet professionnel pendant l'école et favoriser leur insertion professionnelle.• Renforcer le lien social et la fréquence des échanges entre acteurs du quartier.• Renforcer l'esprit citoyen et le « bien vivre ensemble » de façon à baisser les incivilités et la désaffiliation sociale.• Renforcer les compétences relationnelles et émotionnelles des jeunes (et des habitants).• Améliorer l'offre scolaire et parascolaire d'ici 4 ans.• Améliorer la capacité de repérage précoce et d'intervention auprès de jeunes en difficultés : augmentation du taux de réussite en réduisant le redoublement et le décrochage scolaire.• Valoriser le projet du paysage éducatif de Grand-Vennes dans le but de le transposer dans d'autres quartiers.
Résultats, produits et prestations (output)	<ul style="list-style-type: none">• Les acteurs du scolaire et du parascolaire sont mis en réseau avec la création d'une plateforme coopérative formalisée.• Les adolescent-e-s acquièrent des connaissances de leur quartier et des différents métiers qui existent à proximité grâce aux activités mises en place par le Paysage éducatif.• Les adolescent-e-s ont la possibilité de se présenter prioritairement auprès des entreprises du quartier offrant des places d'apprentissages ou de stages.• Les adolescent-e-s développent des projets individuels ou collectifs d'intégration professionnelle.



Activités	L'intégration sociale et professionnelle sont intimement liées. Les projets d'intégration sociale et professionnelle se construisent par et avec l'école.
------------------	---

